

Genève, le 4 novembre 2015

*Aux représentant-e-s des médias*

**Conférence de presse de la Cour des comptes**

**Publication d'un nouveau rapport**

**POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE : ÉVALUATION DU  
CHÈQUE ANNUEL DE FORMATION ET DE L'ACCÈS DES ADULTES À UN PREMIER NIVEAU DE  
QUALIFICATION**

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'évaluation, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**mardi 10 novembre 2015 à 10 h**  
**à la salle des Fiefs**  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

L'accès à la formation est problématique et les risques de décrochage sont importants pour le public non qualifié, raison pour laquelle la Cour a choisi d'axer sa mission d'évaluation sur cet aspect de la politique publique en matière de formation continue. Elle a ainsi évalué l'accès des adultes à un premier niveau de qualification conduisant à un titre de niveau secondaire II, soit à un certificat fédéral de capacité ou à une attestation de formation professionnelle.

La nécessité de se former tout au long de la vie est largement reconnue. Selon l'ensemble des partenaires sociaux, favoriser l'atteinte d'un premier niveau de qualification des adultes permet à la fois de répondre à la pénurie de personnel qualifié et de faciliter l'intégration professionnelle et sociale des individus.

Conformément à l'obligation légale prévue par la loi sur la formation continue des adultes (art. 12 LFCA), la Cour a procédé à l'évaluation du chèque annuel de formation, qui est l'un des moyens retenus par le législateur pour encourager la formation continue des adultes. À la demande du Conseil d'État, cette évaluation porte également sur l'articulation entre le chèque annuel de formation et les autres dispositifs de qualification des adultes.

La demande de formation continue étant en constante augmentation, la Cour a cherché des pistes visant à rendre le dispositif plus efficient.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Isabelle TERRIER  
Présidente

*Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :*

*Madame Isabelle TERRIER, présidente de la Cour des comptes*  
Tél. 022 388 77 90, courriel : [isabelle.terrier@cdc.ge.ch](mailto:isabelle.terrier@cdc.ge.ch)